Somewhere to Meet - Hebergement

Actif			Au 31/12/2023 Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	Au 31/12/2022
Capital souscrit non appelé						
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de développement				
		Concessions, brevets et droits similaires	4 000	4 000		336
		Fonds commercial (1)				
		Autres immobilisations incorporelles				
		Immobilisations incorporelles en cours				
		Avances et acomptes				
		TOTAL	**4 000**	**4 000**		**336**
	Immobilisations corporelles	Terrains				
		Constructions				
		Inst. techniques, mat. out. industriels				
		Autres immobilisations corporelles	21 463	1 205	20 258	
		Immobilisations en cours				
		Avances et acomptes				
		TOTAL	**21 463**	**1 205**	**20 258**	
	Immobilisations financières[2]	Participations évaluées par équivalence				
		Autres participations	3 589 326		3 589 326	3 586 826
		Créances rattachées à des participations	2 543 446		2 543 446	1 475 936
		Titres immob. de l'activité de portefeuille				
		Autres titres immobilisés				
		Prêts				
		Autres immobilisations financières	3 029		3 029	2 860
		TOTAL	**6 135 802**		**6 135 802**	**5 065 623**
		Total de l'actif immobilisé	**6 161 265**	**5 205**	**6 156 060**	**5 065 960**
Actif circulant	Stocks	Matières premières, approvisionnements				
		En cours de production de biens				
		En cours de production de services				
		Produits intermédiaires et finis				
		Marchandises				
		TOTAL				
	Avances et acomptes versés sur commandes					
	Créances[3]	Clients et comptes rattachés	64 988		64 988	133 177
		Autres créances	23 748		23 748	9 967
		Capital souscrit et appelé, non versé				
		TOTAL	**88 736**		**88 736**	**143 145**
	Divers	Valeurs mobilières de placement				
		(dont actions propres :)				
		Instruments de trésorerie				
		Disponibilités	22 596		22 596	3 994
		TOTAL	**22 596**		**22 596**	**3 994**
Charges constatées d'avance			107		107	96
		Total de l'actif circulant	**111 440**		**111 440**	**147 236**
Frais d'émission d'emprunts à étaler						
Primes de remboursement des emprunts						
Écarts de conversion actif						
		TOTAL DE L'ACTIF	**6 272 706**	**5 205**	**6 267 501**	**5 213 197**
Renvois : (1) Dont droit au bail (2) Dont part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) Dont créances à plus d'un an (brut)						1 475 936

Clause de réserve de propriété : Immobilisations | Stocks | Créances clients

Edité à partir de Loop V5.13.0

Somewhere to Meet - Hebergement

	Passif	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
Capitaux propres	Capital (dont versé : 100 000)	100 000	100 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport		
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	Réserves		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	-102 715	-92 210
	Résultats antérieurs en instance d'affectation		
	Résultat de la période (bénéfice ou perte)	-106 825	-10 505
	Situation nette avant répartition	**-109 541**	**-2 715**
	Subvention d'investissement		
	Provisions réglementées	54 031	30 068
	Total	**-55 509**	**27 353**
Aut. fonds propres	Titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total		
Dettes	Emprunts et dettes assimilées		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	1 246 494	1 413 643
	Emprunts et dettes financières divers (3)	4 989 709	3 724 132
	Total	**6 236 203**	**5 137 776**
	Avances et acomptes reçus sur commandes (1)		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	71 626	25 871
	Dettes fiscales et sociales	14 060	22 196
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	1 120	
	Instruments de trésorerie		
	Total	**86 807**	**48 067**
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes et des produits constatés d'avance	**6 323 010**	**5 185 843**
	Écarts de conversion passif		
	TOTAL DU PASSIF	**6 267 501**	**5 213 197**
	Crédit-bail immobilier		
	Crédit-bail mobilier		
	Effets portés à l'escompte et non échus		
	Dettes et produits constatés d'avance, sauf (1), à plus d'un an	1 048 928	1 246 071
	à moins d'un an	5 274 082	3 939 772
	Renvois : (2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(3) dont emprunts participatifs		

Edité à partir de Loop V5.13.0

S A S S T M H

Société par Actions Simplifiée au Capital de 100 000 €

Siège social : 1 rue Jacques Brel - BP 70 395 - 44819 ST HERBLAIN CEDEX 01
RCS NANTES 882 777 618

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 28/06/2024

Le 28/06/2024 à 14h45

Les associés de la société STMH, société par actions simplifiée au capital de 100 000 €, divisé en 100 000 actions de 1 € de valeur nominale chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social de la société, sur convocation faite par le Président.

Il a été établi une feuille de présence, émargée par les membres de l'Assemblée lors de leur entrée en séance.

L'Assemblée est présidée par Anne Raguideau, en sa qualité de présidente de la société SOFIRA, elle-même présidente de la société STMH.

Est appelé comme scrutateur l'associé présent, représentant le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction : Madame Anne RAGUIDEAU Représentante de la SAS SOFIRA.

Le bureau ainsi composé se complète en désignant comme secrétaire Monsieur Alain Raguideau.

Mr Florian JAULIN, représentant le cabinet Groupe Y Boullier, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoqué par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, est présent.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, soussignés, permet de constater que les associés, présents et représentés, possèdent ensemble les 100 000 actions composant le capital social.

En conséquence, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer. Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la liste des associés et la feuille de présence ;
- les copies des convocations adressées à tous les associés ;
- la copie de la convocation adressée au Commissaire aux comptes ;
- les comptes annuels, le bilan et l'inventaire de l'exercice clos le 31/12/2023;
- le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2023;
- le rapport de gestion du Président ;

- le rapport du président sur les conventions visées à l'article L227-10 duCode de Commerce ;
- le texte des projets de résolutions présentées au vote de l'Assemblée;

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion du Président ;
- Lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2023 ;
- Lecture du rapport du Président sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce ;
- Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2023 ;
- Examen et approbation des conventions visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce ;
- Quitus au Président et aux Directeurs Généraux ;
- Affectation du résultat ;
- Ratification de la rémunération de la Direction Générale
- Pouvoirs à conférer ;
- Questions diverses.

Il est ensuite donné lecture du rapport de gestion du Président ainsi que des rapports du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels.

Ces lectures terminées, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

.../...

TROISIÈME RÉSOLUTION – AFFECTATION DU RESULTAT

L'assemblée générale décide d'affecter le un déficit net comptable d'un montant de - 106 826 € de la façon suivante :

- Report à nouveau : - 106 826 €

Le report à nouveau s'élèverait à : - 209 541 €

Déclaration visée à l'article 243 bis du Code Général des Impôts

L'assemblée générale prend acte qu'il n'y a pas eu de distributions de dividendes au cours des précédents exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

ooOoo

Certifié Conforme

LE PRÉSIDENT
La société **SOFIRA**

Représentée par Anne Raguideau

